**Zeitschrift:** Jahrbuch der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.

Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Annuaire de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 161 (1981)

Vereinsnachrichten: Règlement du Comité National Suisse pour l'Union Internationale de

physique pure et appliquée (CNS - UIPPA)

Autor: [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Règlement du Comité National Suisse pour l'Union Internationale de physique pure et appliquée (CNS - UIPPA)

## 1. But

Le Comité National Suisse de l'UIPPA a pour fonction de faciliter et de coordonner l'étude des diverses branches de la physique, envisagée principalement du point de vue international. Il a le droit de soumettre, soit seul, soit de concert avec un ou plusieurs autres comités nationaux, des questions à discuter à l'UIPPA. Il approuve, après contact avec le président de la Commission de l'UIPPA compétent, les demandes de reconnaissance et de subsides pour les conférences internationales, et il les transmet au Secrétaire Général de l'UIPPA.

#### 2. Membres

Les membres du CNS sont élus par la Société Helvétique des Sciences Naturelles (SHSN) sur proposition du CNS. Ils sont élus pour une période de six ans et rééligibles une fois.

## 3. Présidence

Le Comité élit son président pour une période de trois ans. Il est rééligible une fois. Celui-ci a notamment pour tâche de convoquer son Comité une fois par année au moins (en général en automne), et rédiger un rapport annuel et un budget annuel (adressés en décembre à la SHSN et à la SSP).

# 4. Relations avec SHSN et SSP

La SHSN, fondatrice de notre Comité, nous supporte financièrement (actuellement en payant 4 unités UIPPA et en assurant les frais de voyage d'un délégué). Le président du CNS peut assister (sans voix) aux séances du Sénat de la SHSN.

La Société Suisse de Physique (SSP) soutient la CNS (actuellement frais de voyage d'un délégué et frais de séjour de deux délégués). Le président de la SSP peut assister aux séances du CNS et le président du CNS peut assister aux séances du Comité de la SSP.

### 5. Délégués

Le CNS désigne les délégués chargés de le représenter aux assemblées de l'UIPPA. Il désigne un chef de délégation, qui a qualité pour voter au nom de son Comité sur les questions d'ordre administratif. (Voir les statuts de l'Union, votés par l'Assemblée générale de 1931 et modifiés par celles de 1948 et 1954 d'après §14, 4 parts contributives donnent droit à trois délégués et trois voix).

Ce règlement a été adopté par le Comité central de la SHSN dans sa séance du 16 décembre 1981.

Le secrétaire général:

Le président central:

B. Sitter, dr ès lettres

Prof. E. Niggli